COMMUNE DE SAINT-ANDELAIN

ARRÊTÉ
DE CIRCULATION
N° A-25-013

Le Maire de la commune de Saint-Andelain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212.2, L2213.1 et suivants,

Vu la demande de Monsieur PEOT Christophe CEE VAL DE LOIRE, rue Henri Dunant 58203 COSNE COURS SUR LOIRE,

Vu la demande de stationnement pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux sur environ 450 mètres D553B rue des camélias,

Considérant que ces travaux ne peuvent se réaliser, sans modifications actuelles de la circulation,

Considérant qu'il a lieu de préserver la sécurité du chantier, ainsi que celle du public,

ARRETE

Article 1
A compter du 02/06/2025 pour une durée de 26 jours, un chantier sera autorisé sur le domaine public pour effectuer les travaux sur la voie suivante :

D553B Rue des Camélias

-1 semaine de route barrée avec accès riverain (du 02/06 au 06/06) pour certaines retouches et la pose des mâts d'éclairage ;
-3 semaines d'alternat B15/C18 (du 10/06 au 27/06) pour la préparation et le raccordement des branchements électriques

Article 2
Ces travaux nécessitent, une interdiction de circuler, pendant toute la durée d'intervention.
La rue sera barrée avec un accès pour les riverains, une déviation par la rue des Bleuets.

Monsieur PEOT Christophe mettra en place la signalisation règlementaire rappelant les dispositions ci-avant, et devra en assurer la surveillance, pendant toute la durée du chantier.

Article 3
Le présent arrêté sera affiché en Mairie de SAINT-ANDELAIN, ainsi qu'aux extrémités du chantier.

Article 4
Madame le Maire de SAINT-ANDELAIN, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie territorialement compétente, sont chargés en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5
A l'issue du chantier, le demandeur s'engage à remettre en état la voie publique.

MAIRIE de ST ANDELAIN 58150 (Nièvre)

Fait à Saint-Andelain, le 27 Mai 2025
Le Maire,
Nathalie LIEBARD